

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. LOTHAIER Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude	Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno	M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent	Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette	
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel	

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - DPU - Immeuble bâti sis 158 rue Sainte Catherine - Cession à la société l'HABITATION ECONOMIQUE - Autorisations - Décision -

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales en vue de l'acquisition d'un immeuble bâti R+3 à usage commercial et d'habitation libre de toute occupation sis 158 rue Sainte Catherine à BORDEAUX, cadastré HD 314 pour une contenance de 182 m² en vue de la réalisation de 5 logements de financement PLUS (2 type 2 – 2T3 et 1T4).

C'est donc dans cette perspective que la société HABITATION ECONOMIQUE s'est déclarée prête à acquérir ledit bien dont la cession se réaliserait alors sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière, à savoir au prix d'acquisition de 365 000 euros accepté par les Services Fiscaux, majoré des frais d'acquisitions (non connus à ce jour) le tout restant actualisable de la date de règlement par la Communauté Urbaine de Bordeaux du prix principal susvisé jusqu'à celle du paiement définitif par la société l'HABITATION ECONOMIQUE dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Communauté.

A titre indicatif, il est rappelé que le taux de référence pour les biens immobiliers acquis en 2004 s'établit à 4,15 % l'an, aux termes de la délibération du 28 janvier 2005.

Toutefois, dans la mesure où tout ou partie du programme projeté bénéficierait d'un financement aidé de type PLA ou PLUS, il serait alors fait application de la règle d'exonération des frais financiers, à due proportion de la Surface Hors Œuvre Nette correspondante, ceci en application de la délibération du Conseil de Communauté n° 93/447 du 25 juin 1993 réitérée par délibération n° 97/978 du 31 octobre 1997, stipulant l'abandon des frais financiers de mise en réserve foncière des immeubles communautaires cédés pour la réalisation d'opérations de logement social à financement aidé.

Cette opération immobilière sera en application de l'article 11 de la loi n°95.127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement Public que la Commune.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec la société l'HABITATION ECONOMIQUE dont le siège social est situé 12 rue Chantecrit à BORDEAUX en vue de la cession de l'immeuble bâti sis 158 rue Sainte Catherine à BORDEAUX, cadastré HD 314, au prix de la mise en réserve foncière dans les conditions définies ci-dessus.

- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

B - DECIDER

Que le montant de la recette sera inscrit au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 JUIN 2005**

M. BERNARD LABISTE

